

LA COEXISTENCE ISLAMO-CHRÉTIENNE AU LIBAN, FACTEUR DE PAIX OU DE DISCORDE?

PIERRE SFEIR NASRALLAH

Les rapports islamo-chrétiens ont, tout au long de l'histoire, suscité les passions les plus vives. La coexistence de ces deux religions est-elle encore possible pour faire régner la paix? Il serait bon, à partir de l'exemple libanais, de réfléchir à cette question.

La mondialisation a provoqué une disparition des frontières et engendré une crise des identités religieuses. Les événements du 11 Septembre ont creusé davantage encore le fossé qui sépare les chrétiens des musulmans, et incité certains observateurs à invoquer la thèse du "choc des civilisations" introduite par Samuel Huntington en 1993. Au Liban, cette problématique est posée depuis longtemps puisque ce pays qui compte près de 4 millions d'habitants réunit 18 communautés religieuses qui ont démontré leur capacité à cohabiter en toute harmonie, mais qui, malheureusement, sont souvent entrées en conflit à cause de différents facteurs endogènes ou exogènes.

En réalité, le Liban présente dans sa structure communautaire des caractéristiques dont aucun autre pays arabe n'offre l'équivalent. Les chrétiens et les musulmans y sont présents en nombre. Chacun vit *avec* l'autre et n'a pas le sentiment de vivre *chez* l'autre comme certaines minorités du Moyen-Orient qui ont parfois la douloureuse sensation d'être des citoyens de second ordre à cause des attitudes sectaires de ceux qui les accueillent... Placé sous Mandat français après une longue occupation par les Ottomans, le Liban n'a acquis son indépendance que depuis une soixantaine d'années. Cette indépendance, voulue par les Maronites, fut le fruit des efforts conjugués des chrétiens et des musulmans. Pour mieux préserver cet acquis et assurer l'équilibre nécessaire entre les communautés, un Pacte National fut scellé en 1943, qui consiste en un accord tacite entre les deux communautés chrétienne et musulmane de se fondre dans une entité nationale nouvelle en rompant l'une ses liens privilégiés avec l'Occident, l'autre en embrassant la cause de l'entité libanaise indépendante et souveraine par rapport au monde arabe.

De la lutte commune est donc né ce Pacte national qui peut s'analyser comme un compromis entre chrétiens et musulmans pour faire coïncider leur vision politique et se répartir les responsabilités au prix de concessions mutuelles. L'entente islamo-chrétienne s'y matérialise à travers une répartition des pouvoirs entre les principales communautés. Ce Pacte national qui régit tant bien que mal la cohabitation entre les communautés a été amendé par les accords de Taëf, survenus au lendemain de la guerre, qui se veut la charte d'une nouvelle entente nationale et dont les dispositions ont été reprises dans une révision constitutionnelle de 1990.

Bien que le pluralisme communautaire soit à la base de l'organisation politique, l'Etat libanais, paradoxalement se veut unitaire et laïc. La démocratie libanaise, dont on a pu parfois dénoncer l'archaïsme et le caractère oligarchique, demeure remarquable dans son environnement arabe. Le système politique libanais est fondé, du moins dans les textes, sur le droit, les libertés publiques, le pluralisme, le parlementarisme et l'indépendance du pouvoir judiciaire. L'organisation sociale du pays, si elle continue de reposer sur les communautés dont l'existence est reconnue par la loi, assure leur cohabitation sur la base de l'égalité civile et de la tolérance. Certes, le système communautaire comporte de nombreuses imperfections. Mais dans une société comme la société libanaise, le compartimentage entre les groupes est apparu comme la seule manière d'assurer la coexistence sur un territoire exigu que l'on ne peut à l'évidence partager. Le régime communautaire s'est doté d'assises constitutionnelles, et s'est épanoui sous forme d'un système politique, consacrant ainsi la société libanaise comme une société fondamentalement pluraliste et comme un exemple de *démocratie consociative* qui consiste en un mode de vie politique dans lequel les groupes sociaux distincts parviennent à créer un Etat viable grâce à un esprit de concession et de tolérance mutuelles et à des procédures spécifiques de régulation des conflits.

Le régime communautaire au Liban, qui offre une expérience originale et œcuménique de gestion du pluralisme, est en perpétuelle construction et qu'il ne saurait prospérer et s'améliorer sans un dialogue permanent entre les communautés qui fondent la nation libanaise. C'est ce dialogue-là qui justifie l'idée de "message" avancée par le pape Jean Paul II qui, lors de sa visite au Liban en mai 1997, a adressé aux jeunes libanais cet appel solennel: "Il vous appartient de faire tomber les murs qui ont pu s'édifier pendant les périodes douloureuses de l'histoire de votre nation; n'élevez pas de nouveaux murs au sein de votre pays. Au contraire, il vous revient de construire des ponts, entre les personnes, entre les familles et entre les différentes

communautés... Ainsi naîtra une nouvelle fraternité et se tisseront des liens solides car, pour l'édification du Liban, l'arme principale et déterminante est celle de l'amour..."

En pratique, ce dialogue ne se fait pas sans mal: une guerre de 15 ans a opposé les Libanais de 1975 à 1990, causant des centaines de milliers de victimes, et l'on emploie désormais le terme "libanisation" pour évoquer, je cite, *le phénomène par lequel un pays connaît une transformation qui le fait ressembler au Liban où les différentes religions s'affrontent violemment, causant une véritable guerre civile*. Aussi, face à la montée de l'intégrisme et à un déséquilibre démographique grandissant, les chrétiens du Liban, comme la plupart des chrétiens d'Orient, se sentent menacés et préfèrent prendre le chemin de l'exil. Comment faire face à cette hémorragie?

Il nous faudra, tout d'abord, tirer des leçons du passé et, tout en ne cédant pas aux intimidations, multiplier les instances de rencontre pour mieux se connaître et mieux mettre en valeur ce qui nous unit tant au niveau spirituel et culturel, que sur le plan de notre destin commun. La déclaration *Nostra Aetate* sur l'Eglise et les religions non chrétiennes affirme, dans ce même ordre d'idées, que "Si, au cours des siècles, de nombreuses dissensions se sont manifestées entre les chrétiens et les musulmans, le Concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté". Il nous faudra aussi œuvrer à consolider notre démocratie et à édifier un véritable Etat de droit capable de canaliser les fanatismes, de faire respecter l'ordre public et de garantir les droits de chacun. Il nous faudra, enfin, recomposer la trame de la vie nationale et "donner à la nation libanaise une consistance capable de résister aux secousses internes et aux pressions externes", pour reprendre la formule du pape Jean-Paul II dans sa lettre aux Libanais datée du 1er mai 1984. C'est en ce sens que nous avons œuvré, et c'est en ce sens que nous œuvrerons toujours, afin que le pluralisme communautaire au Liban apparaisse non seulement comme une richesse pour le pays, mais aussi comme une richesse à l'échelle de l'universel.

Je vous remercie.